

POUR QUE LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE SOIENT HEUREUSES POUR TOUS !



PAR Isabelle Lessard

Les fêtes de fin d'année sont généralement source de réjouissance. Et elles ne font pas seulement le bonheur des enfants, puisque les entreprises entrent dans la danse. Des fêtes sont organisées pour le personnel et on change un peu le décor quotidien en y ajoutant des décorations de Noël, des lumières colorées et compagnie !

Dans l'effervescence du moment, il ne faut quand même pas oublier nos principes de base en matière de sécurité, car les réjouissances pourraient prendre fin abruptement...

Voici un échantillon de situations pouvant entraîner des accidents sur les lieux de travail. En reconnaissez-vous ?

3 MINUTES POUR METTRE L'ÉTOILE... 3 MOIS POUR SE REMETTRE DE LA CHUTE !

Que celui ou celle qui, à la maison, n'est jamais monté sur une chaise pour mettre une décoration au sommet du sapin de Noël, lève la main ! Ah, je vous vois hésiter là ! Cette façon de faire, en prenant des raccourcis, se retrouve aussi dans bien des milieux de travail, et ce, à l'insu des gestionnaires ou des préventionnistes. N'oubliez pas que les personnes ayant à décorer les lieux (arbre, pose de guirlandes, etc.) n'ont peut-être pas facilement accès à l'équipement approprié pour travailler en toute sécurité. Ou encore, elles se disent que ça ne prendra qu'une minute ! Il est important que tous soient sensibilisés aux risques de chute, même si l'activité exercée est très exceptionnelle... et de courte durée. Prenez quelques minutes pour rappeler les bonnes façons d'agir et vous assurer que des escabeaux ou des échelles soient disponibles. Et n'oubliez surtout pas de sensibiliser aussi les employés de bureau !

Les décorations installées à l'extérieur posent un risque supplémentaire, puisque les surfaces peuvent être glacées, mouillées, raboteuses, inégales et j'en passe. Des mesures de sécurité, incluant le port de chaussures appropriées, s'imposent alors.

Enfin, l'enlèvement de ces décorations, lorsque les fêtes seront terminées, doit aussi être effectué de manière sécuritaire.

MON BEAU SAPIN, SOURCE D'INCENDIE

Quoi de plus agréable qu'un sapin naturel embaumant l'air ambiant ! Mais attention ! Il y a un risque d'incendie associé aux sapins naturels, si on ne tient pas compte des précautions qui suivent².

- L'arbre choisi doit être le moins sec possible.
- Le pied de l'arbre doit être continuellement immergé dans de l'eau.
- L'arbre doit être installé loin des sources de chaleur, à l'écart des zones passantes. Il ne doit pas bloquer ou restreindre les sorties.
- Il doit être maintenu en place solidement.
- Pour les décorations, des lumières conçues pour l'intérieur et homologuées par un organisme reconnu (ex. : CSA) doivent être choisies. Certaines ampoules, de type DEL, ne dégagent pas de chaleur. De plus, il ne faut pas surcharger les circuits électriques.

Enfin, il faut s'assurer que les rallonges et les fils électriques sont en bon état et ne constituent pas un risque de chute.

ET LE JOUR DE LA FÊTE...

La fête de Noël peut également être une source d'accident. Et, lorsque celle-ci est organisée par l'employeur, celui-ci a la responsabilité de veiller à la santé et à la sécurité du personnel.

S'il faut déplacer des tables ou des chaises, les règles habituelles, en matière de déplacement de charges, sont à respecter.

Si la fête de Noël se tient dans les locaux de l'entreprise (cafétéria ou autre), assurez-vous que des objets, rallonges électriques ou autres obstacles, n'encombrent pas les lieux et ne constituent pas des risques de chute.

Lorsqu'un buffet est servi, les règles d'hygiène sont également de mise pour éviter que les petits pains garnis ne donnent de gros maux de ventre ! Ainsi, les aliments chauds doivent être déposés dans des chauffe-plats ou des mijoteuses (en s'assurant qu'ils y séjournent le moins longtemps possible) et les plateaux de service des aliments froids mis sur de la glace concassée. Santé Canada recommande de jeter tout aliment laissé à la température ambiante plus de deux heures³. Enfin, deux règles doivent être respectées :

- à chaque aliment son plat : chaque fois que vous ajoutez des aliments au buffet, utilisez un plat propre ;
- à chaque aliment sa cuillère ou sa pince de service : chaque plat doit être muni d'un ustensile approprié pour éviter la contamination par contact des mains avec les aliments.

----> suite à la page 17

1. Notez qu'il est interdit d'utiliser des arbres résineux (sapin, pin, etc.) dans des lieux de rassemblement publics (ex. : hôtels, écoles, établissements hospitaliers.). Certaines municipalités interdisent également les sapins naturels dans les entreprises. Vérifiez avec votre service de prévention des incendies.

2. Ressources humaines et Développement des compétences CANADA. *Précautions en ce qui concerne les arbres de Noël naturels*, Bulletin d'information technique, N° 1988-02 [www.rhdcc.gc.ca] [septembre 2012]

3. Santé Canada. *Salubrité des aliments du temps des Fêtes* [www.hc-sc.gc.ca] [septembre 2012]